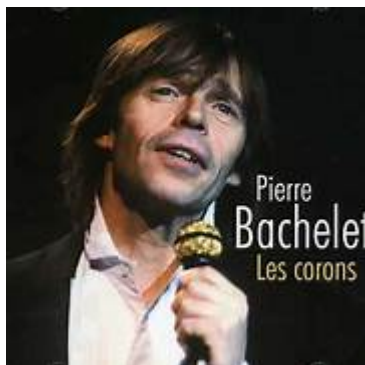


AU NORD, C'ÉTAIT...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais,**



Le titre « **Au Nord, c'était...** » fait de suite penser à une chanson de **Pierre Bachelet**, (décédé il y a juste 20 ans), et qui a laissé un inoubliable hymne au club de foot de **Lens** : <https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=au+nord+c%27%c3%a9tait+les+corons&&mid=FC43517A20C164A033FBFC43517A20C164A033FB&FORM=VAMGZC>

Pour **MédiaChartres**, il est certain que cette chanson ne fait pas l'unanimité auprès de **Jean-Pierre Gorges** (maire de Chartres et président d'agglomération), et ceci, **pour plusieurs raisons** ! En premier lieu, « **le Nom** » qui évoque chez lui une réaction épidermique (éruptions cutanées) et aigreurs d'estomac [...] (ndlr)



Nouvelle contrainte pour le projet PNE

L'aménagement du plateau Nord-Est (PNE), à Chartres, fait face à une nouvelle contrainte. L'inclusion de son volet commercial dans la périmètre Action Coeur de Ville vient d'être annulée par la cour administrative d'appel de Versailles.

Une décision, sans influence directe

C'est une nouvelle péripétie judiciaire pour le projet du plateau Nord-Est (PNE), principal développement urbain prévu par la Ville de Chartres dans plusieurs années. Un autre arrêt vient de tomber, celui-ci sur le volet commercial du projet, la partie de l'opération qui est la destination de l'habitat, au nord. Un programme a été annulé de la décision l'année dernière et il faut attendre un peu plus de six mois pour que la justice administrative se prononce à nouveau sur le volet commercial.

Le volet PNE prévoit notamment à l'origine, une réalisation de services résidentiels et de services commerciaux ainsi qu'un espace dédié aux loisirs. L'ensemble était financé par une société mixte en laquelle participent la commune de Chartres et le département d'Eure-et-Loire.

Après un premier arrêt dans le premier semestre 2011, la justice administrative a annulé le volet commercial de la convention d'habitat.

La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), section publique, a fait définitivement droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée.

■ Nouvelle délimitation
Pour comprendre cette affaire, il faut revenir au dossier. Chartres est devenue une commune d'habitat et de services publics Action Coeur de Ville, sous le label de la Ville de Chartres et de services publics. Le projet d'habitat et de services commerciaux est donc financé par la commune de Chartres et le département d'Eure-et-Loire.

En outre, la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est financée par la commune de Chartres et le département d'Eure-et-Loire.

Il faut donc de ce fait, une nouvelle fois, la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est financée par la commune de Chartres et le département d'Eure-et-Loire.

Il faut donc de ce fait, une nouvelle fois, la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est financée par la commune de Chartres et le département d'Eure-et-Loire.

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

« La justice administrative a fait droit de suite à l'annulation de la convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est par un arrêt en date du 10 mai 2011. La convention d'habitat et de services commerciaux du plateau Nord-Est est donc annulée. »

*Et puis, il y a l'éternel projet du maire de refondre en totalité, le plateau Nord-Est (PNE) de la ville. Un projet extrêmement compliqué, qui a déjà fait l'objet de nombreux procès et déconvenues au fil du temps,, comme se plaît à le rappeler le quotidien local en date du 15/02 (page 6). Ce dernier, minimise le nouveau « revers » prononcé récemment par la cour administrative de Versailles, « Nouvelle contrainte... » ?, mais qui laisse supposer, que rien n'est impossible, fasse à l'entêtement du maire, qui vient (encore) de déposer une nouvelle plainte (une de plus à son crédit), entièrement financé avec l'argent du contribuable, « dans le cadre de la loi... », vraiment ? **MédiaChartres** à cherché à en savoir plus. Que révèle la loi sur le sujet :

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des-elus- locaux#:~:text=Ce%20dispositif%20r%C3%A9pond%20%C3%A0%20trois%20types%20de%20situation,est%20contr%C3%B4l%C3%A9%20par%20la%](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des-elus- locaux#:~:text=Ce%20dispositif%20r%C3%A9pond%20%C3%A0%20trois%20types%20de%20situation,est%20contr%C3%B4l%C3%A9%20par%20la%20)

20chambre%20r%C3%A9gionale%20des%20comptes.



Des maires ont, par le passé, été obligés de rembourser « **les frais de protections** », la justice ayant estimée qu'ils n'entraient pas dans le cadre réglementaire d'attribution !

: [https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-](https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-cholet-privé-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512)

[cholet-privé-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512](https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-cholet-privé-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512)

PLUS : Le quotidien local, pour sa part, réalise une bonne opération en début d'année, avec successivement deux pages complètes de publicités pour la piscine de Chartres « **L'Odysée** » les samedis : 11/01/ (page 8) et 04/01 (page 8), **faut-il y voir une relation (?)**

L'agglomération n'est pas en reste, avec la publication, d'un « **Best OF** » 2001/2025 du magazine **Votre Agglo #138**, intitulé « **métamorphose** »

<https://www.chartres-metropole.fr/lagglo/votre-agglo/detail/votre-agglo-hors-serie-138-fevrier-2025>

196 pages entièrement consacré aux « **bienfaits** » (...) des interventions et idées géniales, (pour majeure partie), venant des ambitions du président de **Chartres métropole**. 300 grammes -information /propagande-, qui anticipent les futures élections municipales de 2016 (toujours aux frais du contribuable) Exemple du coût de revient : maquette (photocomposition), mise en page, imprimerie, livraison, distribution... soit (**hypothèse basse**) tirage annoncé à **78 200 exemplaires** x par 3 € = **234 600** + frais divers (énoncés ci-dessus) moyenne de 2 euros par N° = **156 400 €**, pour un **prix globale de 391 000 €** (X 2 -**Votre Agglo/Votre Ville**- soit un **total de... 782 000€**) pour terminer comme ça (photos ci-



dessous), avant la poubelle !



Idem, pour le N° spécial de
« **Votre Ville** »

#249 (196 pages)

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-249-fevrier-hors-serie-magazine-chartres.pdf





©

F. G.

et

Ph. L





GABEGIE !

Apologie des réalisations, mais aucune allusion aux **promesses non tenues** : reprise des appartements au dessus des commerces, transformés en réserves/reconstruction de la porte Guillaume/ remise en état des rues du centre ville//etc.





Également : abattage d'arbres tout azimut (le seul vert visible près de la Cathédrale, est désormais, celui posé sur les tables des restaurants)/ la bétonisation à outrance de la ville/ un « **endettement métrisé** » ? voté par des personnes qui, pour la plupart, ne résident pas en ville/ les perpétuels chantiers/ une circulation rendue presque impossible/ fermeture du centre de loisir « **le Rigeard** » / la multiplication des satellites, sans jamais divulguer les Noms des dirigeants et les résultats financiers (données publiques)/ l'absence du reconditionnement complet du musée/ fermeture et non sécurisation, du jardin de l'évêché/ suppression de la presque totalité des parkings de surface, au profit du privé/construction d'une mairie à la taille et goût de l'édile/ non respect de la loi **ZAN**/ une multitude de privilèges accordé à un cercle d'amis-es et proches (Famille)/ etc <https://fr.wikipedia.org/wiki/Privil%C3%A8ge>

« Tu pousses le bouchon
un peu trop loin Maurice! »



« Ne pas avoir de limite, ne pas sentir le vent tourner et les
ennuis arriver »

Moujib Kada

LA GUERRE, DES « TROIS »...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



Dans ce soit disant « monde civilisé » [MédiaChartres](#) retient surtout les dérives qui s'accroissent et font quotidiennement l'actualité et la une des Médias.

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/eure-et-loir-une-m%C3%A8re-et-son-fils-victimes-dune-attaque-au-couteau-le-suspect-hospitalis%C3%A9/ar-AA1z2Wh4?ocid=BingNewsSerp>

Les nombreux conflits : Ukraine, Palestine, Congo, Liban, etc. La population qui ne croit plus en sa sécurité, agressions et assassinats en nette progression. Les politiques qui se livrent des combats fratricides dans les arènes des ambitions personnelles (entre deux gros mensonges). Le pouvoir d'achat, budget d'austérité sans précédent voté à l'assemblée nationale, validé et renforcé par le Sénat, l'emploi, la crise financière, la guerre commerciale qui menace avec les Etats Unis, **en bref, l'anxiété du futur ou la vie au quotidien**. Et ce ne sont pas les fulgurants (et inquiétants) progrès de l'IA (intelligence artificielle) qui vont calmer le stress (bien au contraire). La bonne nouvelle, c'est que la France, après avoir fait « **les fonds de tiroirs** » à retrouvé **100 M€** (milliards d'euros) pour financer en urgence, l'avancement du développement de l'IA (?). La course est bien lancée, pour la domination (des restes) du Monde de demain.

<https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=chanson%2c+The+end+of+the+Woord&mid=53C176715CB52CAD827E53C176715CB52CAD827E&FORM=VIRE>

CHARTRES VOTRE VILLE

#248 JANVIER 2025 | chartres.fr

À Chartres (28000), le maire/président d'agglomération, nous dévoile dans le N° #248 du magazine « **Votre Ville** » n'avoir que 3 (trois) priorités, **le reste ne le concerne pas (?)** (où peut-être, juste sa longue réflexion (dilemme), sur le fait d'adhérer (où pas) au parti LR (pour plaire et faire comme les « copains »). https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/en-eure-et-loir-qui-sont-les-tenors-politiques-qui-soutiennent-la-candidature-de-bruno-retailleau-a-la-presidence-des-republicains_14640539/

INTERVIEW

2025 : les trois priorités du maire Jean-Pierre Gorges

Des priorités très largement détaillées, en pages : 6 à 9, **vision apocalyptique de la ville !**

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-248-janvier-magazine-chartres-ville.pdf



**« Il faut concentrer
nos moyens sur
la réhabilitation
des jardins de
l'Évêché. »**

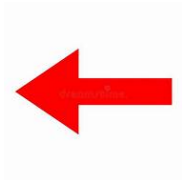
À commencer par la N° **1**, » **le jardin de l'évêché**« , resté des années en décrépitudes, qui subitement et contre toute attente, à l'attention et les faveurs du maire, qui se doit, rappelons-le, de tenir ses engagements à l'égard des **sociétés de BTP**, partenaires de la ville et de l'agglomération ! (fournir des chantiers), comme la construction d'un parking **PAYANT** sous le jardin [...]



Construire également un nouveau parking, entièrement... **PAYANT** en lieu et place de l'actuel centre de recrutement de l'armée, et l'un des fiefs (pour le moment) de la **Société Eiffage** (place Saint Pierres), **mis à disposition de cette dernière, gracieusement** par la mairie, en supprimant aux élèves, le square du lycée Marceau, et au plus grand mépris du code de la route et interdictions locales. Les « phantasmes » de l'édile, passent encore avant le bien-être des enfants et adolescents (question, d'habitudes à Chartres) !



AVANT :



APRÈS :



Après cette promotion **GRATUITE**, pour les « **projets de la ville** » (et personnels), **MédiaChartres** va continuer ses investigations.

Sylvie Muller

BEST OF 2024

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



MédiaChartres, fait le point et vous invite à une rétrospective en **10** « **points chauds** » de l'année qui s'achève (et même, de celle d'avant) !



Quelques sujets, la suite est disponible à volonté sur notre page d'accueil en sélectionnant une catégorie, et en faisant votre choix.

<https://mediachartres.fr/2023/04/03/rebondissement/>

<https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/>

<https://mediachartres.fr/2024/02/21/lembrouille/>

<https://mediachartres.fr/2023/11/18/cm/>

<https://mediachartres.fr/2023/10/02/ironie/>

<https://mediachartres.fr/2023/09/23/obscurantisme/>

<https://mediachartres.fr/2023/09/18/services/>

<https://mediachartres.fr/2024/07/29/tres-chers/>

<https://mediachartres.fr/2023/07/11/grave/>

<https://mediachartres.fr/2024/05/13/money-is-money/>



la rédaction

APOTHÉOSE !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Un gouvernement exsangue, évoquant des pistes pouvant (?) conduire à la réduction du déficit de la France (3 300 M€) » taxe sur certains animaux de compagnie, suppression d'un 2ème jour férié, réduire le remboursement des frais de soins/médicaments, des milliers de fonctionnaires mis sur la touche, taxes sur : le sucre/tabac/alcools, révision des tranches d'impositions, augmentation du nombre de jours de carence pour les arrêts de travail, nouveaux plan sur l'indemnisation du chômage, etc !

MédiaChartres constate, que malgré « **la mise au régime** » des collectivités locales, cela n'empêche en rien, les investissements somptuaires de la ville de Chartres et de son Agglomération. Rien ne semble pouvoir endiguer les pharaoniques projets du maire et président de l'agglomération ?



Les résidents sont excédés, par les désagréments au quotidien, même les plus indulgents et tolérants, commencent à s'agacer de la situation globale qui s'éternise !



Ils s'interrogent également, sur la provenance des financements et surtout... de savoir in-fine, qui va devoir payer ? (le tau d'endettement de ville étant devenu, incontrôlable).





© Mais, plus que les mots **MédiaChartres** à réalisé un reportage, sur ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui, « **des zones sinistrées** » aux allures d'après guerre, **extrait !**









route d'Orléans, barrée !



Pour [MédiaChartres](#), un mois d'octobre « ordinaire », à Chartres.

Karine Relin

INSATIABLES !



[MédiaChartres](#) soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Indiscretions de **MédiaChartres**, sur les représentants des **66 communes**, qui constituent le socle de « **Chartres Métropole** » avec un délégué par commune (fixé par arrêté préfectoral) et forme le « **Conseil communautaire** ». Ce dernier c'est réuni ce jeudi 12 septembre, salle Fulbert au sein du pôle administratif (Place des Halles à Chartres).

<https://www.chartres-metropole.fr/conseil-communautaire/seances>



Il est à noter, que **le Président** est (pour reprendre une chanson du duo, Stone et Charden) comme le prix des allumettes ... **il ne change pas, et ce, depuis sa création ! Les objectifs non plus d'ailleurs [...]**

Il aura fallu les conseils avisés, dans le dernier rapport de la cours régionale des comptes (**CRC**), pour enfin rationaliser (en les mutualisant), « **certaines dépenses publiques** ». mais le compte n'y est pas, par de nombreux aspects, des dépenses et investissements du regroupement des maires ou adjoints, sur la réelle utilité de certains investissements, qui profitent le pus souvent et le plus, directement ou indirectement, à la seule commune de Chartres ville, et à ses « amis-es » !

Souvenez - vous

: <https://mediachartres.fr/2022/07/19/sem-spl-la-saga/>



Les attributions des subventions aux autres membres de l'Agglo, s'opèrent en fonctions de plusieurs critères. Selon les sources de **MédiaChartres**, il devient insupportable pour une majorité, de voir la « **soumission** » et le « **copinage** », obtenir les plus grosses.

Les investissements et travaux du **BTP**, doivent forcément être réalisés par les sociétés (cliquez) « **partenaires** », condition Sine-qua-non, imposée par le vote de la garde rapprochée du président.



Les nombreux satellites de **Chartres et Chartres métropole**, permettent un endettement constant et exponentiel, grâce à un habile « **jonglage financier** » d'une structure à une autre, un système bien rodé, qui permet à **un des 15 vices présidents** (il faut au moins cela), d'annoncer un bilan positif pour la Sté qu'il pilote et qui voit « **enfin** » la lumière ?



Mais de la, à se prendre pour **John Belushi**, dans le film Les « **Blues Brothers** », il ne faut peut-être pas exagérer !

(si vous voulez, vous aussi, voir la lumière ?)

<https://www.facebook.com/GulliTV/videos/les-blues-brothers-voient-la-lumi%C3%A8re-les-blues-brothers/434264806013911/>

<https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobiliers-806220091.html>



Le quotidien local, entièrement dévoué aux actuels élus-es, à relaté (**version édulcoré**) « **une partie de la réunion** », dans son édition du samedi 14 dernier en page 8. L'avantage pour les rédacteurs/pigistes et autres, c'est que les articles arrivent désormais, livrés « **clé en main** » à la rédaction, qui n'a plus qu'à faire un « **copié/collé** » .

Les noms des satellites de l'Agglomération, figurent en bas de page, mais **pas les noms des personnes qui les gèrent** (adjoints-tes de mairies) qui disposent ainsi, de substantiels et confortables revenus de salaires complémentaires, mais ... **es bien légal ?**

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/comprendre-elections/pour-qui-je-vote/comment-cumul-des-mandats-est-il-limite>

Pour **MédiaChartres**, il ne fait pas de doute, que dans le contexte politique et la situation financière de la France, (et malgré l'élaboration du budget 2025 de M. Attal), **sans augmenter les impôts** ? notre pays va traverser une grosse zone de turbulence financière, sur une longue période, qui va inexorablement avoir des répercussions, à moyens termes, sur les dotations aux collectivités locales, et un millefeuille qui va peut être finir par ressembler à une crêpe Bretonne.



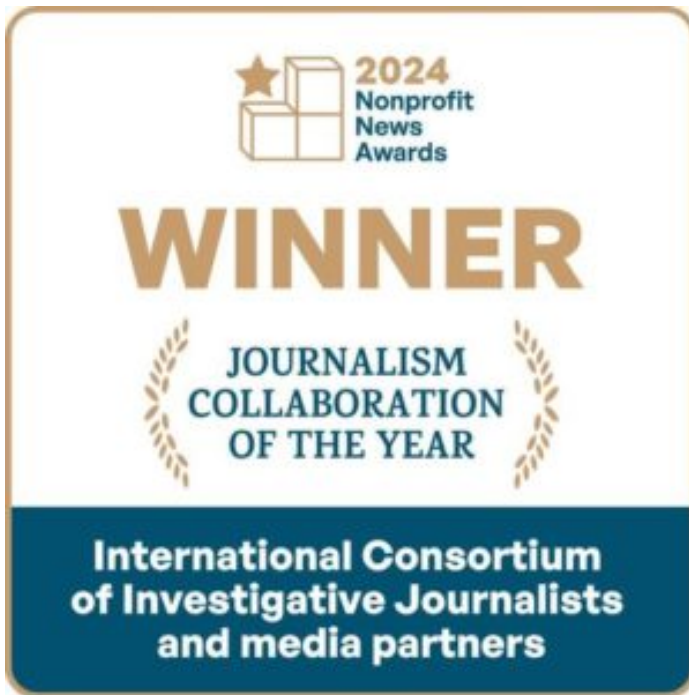
<https://www.touscontribuables.org/les-combats-de-contribuables-associes/les-collectivites-locales-dependent-toujours-plus>

Certes, ce n'est pas la crise de **1929** ou **2008**, mais cela y ressemble et généralement, les mêmes problèmes, produisent les mêmes effets, une **austérité maximale** d'un gouvernement...provisoire.



Sylvie Muller

Et [MédiaChartres](#) se réjouit;



DESTRUCTION !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres et les cinéphiles connaissent, les nombreux films faisant référence au mot « **PONT** », le plus connu étant sans conteste,

celui-ci :



Mais à Chartres, un pont n'est pas loin de lui ravir la vedette.

Peut-on faire n'importe quoi et n'importe comment, aux abords de sites classés ou historiques ?

Même quand on est **une filiale** de la mairie ou de l'agglomération (**SEM, SPL et autres**), qui se délivre (à elle même) ses permis de démolir et de construire, qui réalise ses fouilles archéologiques et valide ses « **propres dossiers** », qui rachète des biens privés (ORI et autres), transforme d'autorité, des espaces publics en biens privés, qui modifie le **PLU** à la demande, **etc.** ! – Mais, ne sommes-nous pas, jamais aussi bien servi, que par nous-mêmes ?



- Les sites protégés sont des espaces géographiques qui font l'objet d'une réglementation spécifique pour assurer la conservation de la nature et du patrimoine¹². Il existe 3 types de sites protégés en France :¹

- Les abords des monuments historiques, qui sont soumis à l'avis de **l'architecte des Bâtiments de France** pour toute modification, (qui engage sa responsabilité).
- <https://www.bing.com/search?pc=MOZI&form=MOZLBR&q=architecte+batiment+de+france+Chartres+28000>
- Les sites patrimoniaux remarquables, qui regroupent les anciens secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine³⁴.
- Les sites classés ou inscrits, qui sont reconnus pour leur intérêt scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire⁵.



Une question, que ne cherche même plus à se poser, « **le club** » de **la mairie et de l'agglomération de Chartres**, dans ses innombrables **frasques délirantes immobilières**, ainsi, que **les sociétés de BTP réalisatrices** (régulièrement et toujours les mêmes) !



Les sociétés « **fétiches** » des décideurs [...], **c'est tout... sauf du hasard** ! D'après nos sources, les « **commissions** » « **rétrocessions** », « **cadeaux** » (en tous genres), « **cash** » **etc.**, rien n'échappe à la vénalité des donneurs d'ordres ! Mais dans une même mesure, rien n'échappe non plus aux

services de l'État chargés de « **débusquer** » les profiteurs des « **systèmes** » (y compris, les comptes ouverts dans les paradis fiscaux), alors quand en plus, ils reçoivent un gros coup de mains par le biais de **signalements**, c'est le **jackpot assuré** ! <https://www.ccomptes.fr/fr/communiqués-presse/la-chambre-régionale-des-comptes-pays-de-la-loire-donne-la-parole-aux-citoyens>

PARQUET
NATIONAL
FINANCIER

AFA
Agence Française Anticorruption

HATVP

HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes

À SAVOIR, POUR RAPPEL ET IMPORTANT :

<https://www.ccomptes.fr/fr/communiqués-presse/la-chambre-regionale-des-comptes-pays-de-la-loire-donne-la-parole-aux-citoyens>



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le projet est en tête du maire/P. de l'Agglo (et de lui seul), histoire de ne pas être à la ramasse d'autres villes Françaises, imaginez... Chartres avec : une piscine olympique, un complexe couvert multifonctions (dernière génération), un parc des expositions flambant neuf, et des déplacements urbains en « **pédalos** », ça ne cadrerait pas ! De quoi être la risée, in the Word (CQFD).



BHNS



D'où les incalculables (en nombres et en coût) chantiers et travaux, du futur bus à haut niveau de services ? (un genre de **mini-mir**, en sorte), il faudra certainement prévoir un coût d'accès, à « **super bus** », plus élevé que celui qui fait la même chose aujourd'hui, la durée de l'amortissement des travaux, de l'achat des véhicules, des formations, s'étalera sur des décennies et aux frais... des contribuables.



À noter, que pour l'achat des véhicules de services et de matériels, certains sont gratifiés, en qualité « **d'apporteur d'affaires** », d'une rémunération allant de « **3 à 5%** » du montant global de la commande (**déclarée, or not ?**)



La société de **BTP** qui réalise le chantier **Porte**

Morard/boulevard de la Courtilles, cumule les gaffes ! Aucun signallement visible, indiquant aux piétons qu'ils vont tomber dans un cul-de-sac, sur le trottoir devant le Château d'If, car aucun passage protégé provisoire n'a été mis en place, le piratage (raccordement électrique) devant la porte d'entrée du Château, et le plus inimaginable, aucune étude de sol, de recherche de plans ou de vérification de la part de l'architecte de la société (si toutefois, il en existe un ?).





Perforer les bords de l'Eure, pour implanter des tubes de 13 mètres de longueur et de 50 cm de diamètre, devant servir à supporter la future passerelle en bois, sûrement destinée à mieux apprécier les boulevards bétonnés de la Ville ? Mais percer un trou sur une cavité (**pourtant bien visible**), met en péril la structure du pont d'accès au Château, qui menace de s'effondrer ? La voûte a été provisoirement maladroitement étayée, les propriétaires ont fait réaliser un constat d'huissier, et auraient bien aimé être informés en détail (au minimum), de **l'ensemble** du projet.



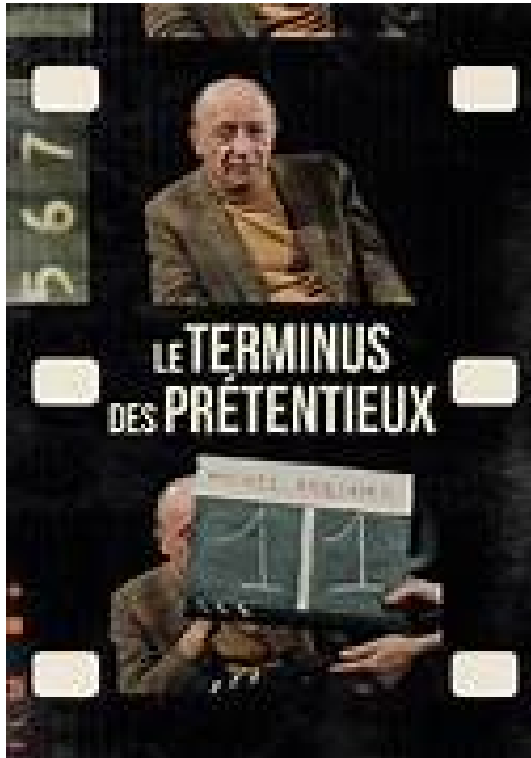
©

Pour rappel :
<https://www.village-justice.com/articles/Acces-riverains-publique-liberte,10370.html>

indemnisations :
<https://www.lemoniteur.fr/article/quelle-indemnisation-est-prevue-pour-le-riverain-d-un-chantier-d-ouvrage-public-qui-subit-des-nuisances.1297729>

Des solutions sont à l'étude (en catastrophes), peut-être par « **un adjoint de la mairie** » , (architecte de profession ?).

Pour **MédiaChartres**, les « **affaires** » se cumulent, chaque jour d'avantages et devraient, en toute logique, se terminer **très vite !**



À VOIR...



Martine Leroy

TRÈS CHERS...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



MédiaChartres tient à rendre « **hommage** », à l'inventivité des services financiers de la ville de Chartres et de son agglomération. Car ils peuvent se targuer d'être les inventeurs de nouveaux métiers et champions de l'innovation !
(*)



**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
CENTRE-VAL DE LOIRE** 

[19 Rue Théophile Collet, 45000 Orléans ·
02 38 24 09 24](#)



Les efforts pour faire passer les dépenses et autres investissements (**de plus en plus énormes**), injustifiables et sans véritable caractère d'urgence, sont sans limites, mais pour avoir une meilleure idée de la situation (**désespérée, mais... pas grave ?**), un résumé de nos confrères de **FR3 Centre** :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/le-prix-du-parking-a-chartres-est-superieur-a-celui-de-monaco-la-politique-budgetaire-de-la-ville-cristallise-les-critiques-2957078.html>

Tous les maires, n'ont pas la même vision du « bien-être », des administrés :

https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/la-moitie-de-mon-salaire-finit-dans-les-parcmètres-la-hausse-des-tarifs-de-stationnement-excede-les-commerçants-de-strasbourg-2766874.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR2NmbsLdmgQR5X4e5kNpDX22n-N9GP5Q9gvMpT828MjbnkdMHXK5I4TqBFQ#Echobox=1683265055-4

et à contrario :



https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/indre/chateauroux/on-voulait-redonner-un-souffle-aux-commerçants-le-prix-du-stationnement-en-ville-de-chateauroux-va-baisser-2969678.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20240516&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b



Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

et pour mieux cerner les contours (avantages et inconvénients) de la ville de Chartres, vous pouvez consulter le rapport de l'Insee, paru le 27/06/2024 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-28085>



(*) Revenons au sujet principal du moment, la création de postes de » **thanatopracteur financier**« à Chartres/Agglomération. Ils interviennent sur les comptes Publics, pour les rendre « **présentables**« , (comme les vrais, sur les défunts) :

<https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/liste-des-concours-et-examens-par-ordre-alphabetique/article/thanatopracteur-examen-d-acces-au-diplome-national>

Il suffisait juste d'y penser !



MédiaChartres, Révision :

https://www.fallaitpasfairedudroit.fr/images/files/Finances%20publiques/Finances%20locales/Ressources%20et%20d%C3%A9penses%20locales/Les_emprunts_et_la_gestion_de_la_trsorerie_des_collec tivits_locales.pdf

Pour aller plus loin :
<https://news-contribuables.org/index.php/component/acym/archive/45754-collectivites-nos-petitions-remises-a-boris-ravignon?userid=910037-05032699&tmpl=component>

Interminable sujet, créant : ambition, jalousie, perversion, fraude, malversation, crime et autres « *réjouissances* » du même ordre !



Moujib Kada

FOLIE (S)

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres a constaté d'incroyables paradoxes, entre les lois, les espérances... et la réalité.



Chartres et son Agglomération, ne font aucun cas du devenir des générations futures et du bien-être de la population, seul compte... le profit !

- L'artificialisation est définie dans l'article 192 de la loi Climat et résilience comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».
- <https://www.vie-publique.fr/loi/288650-loi-20-juillet->

2023-accompagnement-elus-contre-artificialisation-sols

Les méga-constructions (ghettos) se multiplient, MédiaChartres visite un panel, en photos :







<https://www.facebook.com/watch/?v=456575210663516>

<https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=artificialisation+des+sols+lois&mid=AF5EC4666769753F0B57AF5EC4666769753F0B57&FORM=VIRE>

À Barjouville (Agglomération de Chartres), dernière l'hypermarché Leclerc, un bâtiment de **8200 M²** est en train de sortir de terre, le promoteur possède déjà de nombreux autres bâtiments de même type sur toute l'agglomération.

Ce qui tant à prouver que les lois, où les bonnes résolutions, ne changerons rien à l'appétit gargantuesque et vorace des promoteurs privés ou institutionnels.



Le Monde fait la course aux profits, mais la planète ☐ risque de ne pas apprécier et (tôt ou tard) de se venger.

Média Chartres reste dubitatif, devant autant d'inconscience, de mépris et de cupidité.

Albert Einstein



*Deux choses sont infinies : l'Univers
et la bêtise humaine. Mais en ce qui
concerne l'univers, je n'en ai pas
encore acquis la certitude absolue.*

La Pensée du jour (25

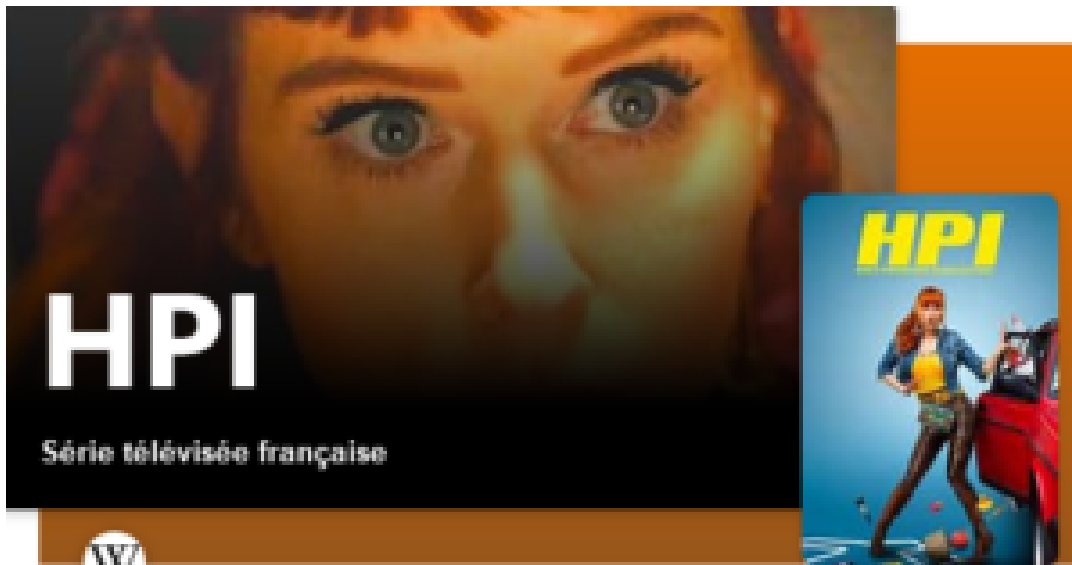
Sandra Michelle

H.P.I ...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS

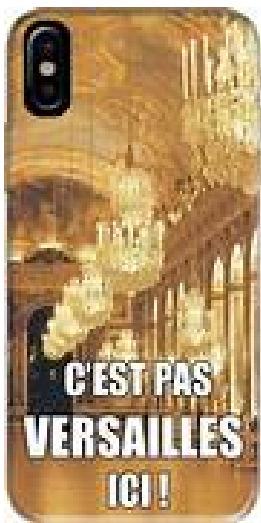


MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Pour [MédiaChartres](#) et les inconditionnels des feuilletons télévisés, le sigle **H.P.I** se traduit, d'ordinaire, par **Haut Potentiel Intellectuel**. Dans certaines situations, bien précises, cela peut également avoir une tout autre signification, à l'exemple de ce qui se passe régulièrement au cours des interventions verbales du **maire de la ville de Chartres, et président de l'agglomération (...)**





H.P.I peut alors signifier (légitimement) **Haut Potentiel Ironique**, car ce dernier, ne peut visiblement pas contrôler ses pulsions, il ne résiste **JAMAIS** au besoin de traiter et ridiculiser, les personnes qui ne font pas partie de sa « **cour**», de les humilier, fleuretant souvent avec la diffamation : La diffamation est une atteinte à l'honneur ou à la réputation d'une personne ou d'un corps par des propos ou des écrits¹²³⁴. Elle est punie par la

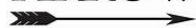
loi du 29 juillet 1881 et par le code pénal¹⁴. s sanctions sont Leplus sévères si la diffamation est publique, vise des autorités publiques ou a un caractère raciste ou discriminatoire². La personne diffamée peut porter plainte et demander réparation²



Que ce soit lors d'un conseil municipal/d'agglomération, où durant les réunions de Quartiers, l'homme ne peut s'empêcher de décocher des flèches acerbes, en directions des contradicteurs (de plus en plus nombreux) ! Donnant ainsi à chacun-e, la possibilité d'apprécier sa vision (toute particulière et personnelle) de la

Démocratie.

ARROW



Dernier conseil municipal ou le carquois du maire était, une fois encore, bien remplie !

À voir en replay :

<https://www.chartres.fr/conseil-municipal-en-direct/>

Il serait peut-être, plus que temps (+ de 20 ans), de prendre des cours d'élocution Public, d'élégance et de self contrôle, comme sont censées l'imposer les diverses et nombreuses fonctions, du « **personnage** », dont la réputation n'est plus à faire, et cela, bien au-delà des frontières du Département d'Eure-et-Loir.

Rien ne peut excuser, ***l'arrogance et le mépris***, surtout de façon chronique et même... malade. **MédiaChartres** s'interroge sur ce type de comportement, qui rappelle beaucoup le profilage de Monsieur **Trump**, aux États-Unis, et pour de **très nombreuses raisons**...



Si dans un cauchemar, où dans un mauvais film, de série (Z), il avait été élu **président de la République**, se serait-il adressé à la nation, de la même manière ?



<https://www.revuepolitique.fr/jean-pierre-gorges-le-prochain-president-cest-moi/>

Décidément, le respect et la politique sont difficilement compatibles, voire irréconciliables, et ce n'est certainement

pas l'actualité du moment, qui prouvera le contraire.

Les vœux de [MédiaChartres](#):

– Espérons juste, une prise de conscience, dans un avenir proche, afin d'éviter définitivement d'avoir à subir ce « genre » de comportement et de pitoyable spectacle, totalement **inadmissible**.



Alice Cellier

Money is money !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Avec le Printemps, **MédiaChartres** fait un « flashback en 1930 » , pour la chanson du film « **Le chemin du Paradis** ». Le titre « **Avoir un bon copain** » résume et illustre à lui seul le sujet suivant !

<https://www.youtube.com/watch?v=Ln2eANvcXlM>

Combien gagne mensuellement, maire/conseillers municipaux, Président/vice-Président d'Agglo, etc. Les indemnités de fonctions brutes (...) sont encadrés, entre autres, par un souci de transparence, par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, art. 92 a créé des dispositions codifiées à :(Art. L. 5211-12/ L 2123-23/ L. 2511-35/L. 2123-24-1-II du Code général des collectivités territoriales) **CGCT**.





CHARTRES
MÉTROPOLE

Sources :

<https://www.chartres.fr/equipe-municipale/les-adjoints-conseillers-delegues-et-municipaux>

<https://www.chartres-metropole.fr/lagglo/les-elus>

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/59144/494098/file/Fiche%20n%C2%B09%20-%20Indemnit%C3%A9s%20de%20fonction%20des%20%C3%A9lus.pdf>

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/le-regime-indemnitare-des-elus>



En vigueur à ce jour : maire d'une commune de 20.000 à 49.999 habitants, **3.699,47 €**, adjoints (population idem) **1.356,47€**

(Chartres compte 38 752 habitants).

Agglomération, population de 100 000 à 199 999 habitants,
Chartres Métropole regroupe 66 communes pour 136 800 habitants

Nous parlons ici, d'Indemnités de fonctions (jamais de salaire ?), pour le président, **5 960,26 €**, vice-président, **2 712,95 €**

Attention, il convient d'ajouter à ces chiffres, les avantages en nature où divers (restauration, transports, frais d'avocats, véhicules, et même des réductions dans certains magasins en lien de parenté avec des Élus), les « petits » où « gros » cadeaux (*sous diverses formes*) sont une tradition, auquel s'ajoutent les indemnités fonctionnelles (ou autres), **et ce n'est jamais assez, pour preuve :**

https://www.senat.fr/fileadmin/Office_et_delegations/Collectivites_territoriales/Actualites/v3_L_essentiel_-_Regime_indemnitaires.pdf



Certains Élus/Élues, sont également dirigeants/employés par les **sociétés satellites de la Mairie ou de l'Agglo**, et **gracieusement rémunéré en conséquence**. Le plus étonnant, est : que les déclarations de ressources, pourtant **obligatoires** de ses personnes, auprès de la **HATVP –lien ci-contre–** (**haute autorité pour la transparence de la vie Publique**), ne sont pas

**ENQUÊTE
EXCLUSIVE**

à jours, ou pire, **inexistantes** ? – Une communauté d'agglomération de communes, peut avoir, jusqu'à **15 vice-présidents** (maximum), **Chartres Agglo** se positionne dans cette configuration, en remerciant ainsi, les personnes (**non pour des compétences, pour certains**), mais bien pour « **dévotions et services rendus** » et pour les autres, les

critères de nomination son divers : la fidélité, les carnets d'adresses, la discrétion, la totale soumission (aucun écart n'est accepté, sous peine de sanctions), certains en ont déjà fait les frais. Le **président de l'Agglo** se plaint d'ailleurs à le rappeler dès que possible, toujours avec une bonne dose d'ironie !



Exemple :
<https://www.facebook.com/ladislavergne/videos/2727517364061984>

Intouchable et indestructible . . .
<https://www.youtube.com/watch?v=hV1SCZi6mXk>

MédiaChartres ferme la « parenthèse » en rappelant qu'il s'agit, dans tous les cas, d'**argent Publics**.

Clara Hirsch



<https://www.touscontribuables.org/>

Extrait : (ci-dessous)

**Ce n'est pas en multipliant
les élus qu'on gère mieux un
pays.**

C'est pourtant *exactement* ce
que la France a fait et
continue de faire.

L'INTERCOMMUNALITÉ

: LE COUP DE GRÂCE.



L'intercommunalité, c'est le "machin" par excellence : incompréhensible, inutile, dépensier et intouchable (...)

Comme l'explique François Lainée, spécialiste en analyse de données et expert des finances publiques, le cancer de l'intercommunalité est une véritable prise en tenaille pour le contribuable :

<https://www.touscontribuables.org/les-combats-de-contribuables-associes/francois-lainee-les-intercommunalites-sont-un-echec-retentissant-bien-camoufle-par-les-pouvoirs>

- Ce nouvel échelon n'a servi qu'à **dédoubler** des compétences communales déjà existantes, justifiant de **nouvelles dépenses** et de **nouvelles embauches**.
- En prime, ils se sont arrogés le droit de lever de l'impôt (*encore un*) alors que **personne ne les avait élus !**



Suppression de toutes les intercommunalités ou communautés d'agglomérations et communautés de communes, qui ne servent à rien, qui coûtent cher et qui ralentissent le développement économique.

**Ces élus qui nous coûtent
ÇA SUFFIT !
« un pognon de dingue » !**

MédiaChartres, soutient les actions de l'Association « **Contribuables Associés** » MAIS, **uniquement celles visant à dénoncer ou défendre les injustices**, et en **aucun cas**, partage les **opinions politiques** de cette dernière (CQFD).